



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

### Culture - Pyromélie-Régie technique et programmation du 29 juin 2024 - LSD

#### *Le Maire de Royat,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,*

*VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,*

*VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,*

*VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,*

*VU la proposition de l'entreprise LSD, en date du 04/03/2024,*

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir une régie technique et programmation pour la Pyromélie du 29 juin 2024 de la ville de Royat,

**CONSIDERANT** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024 du budget annexe Actions Culturelles de Royat,

## DECIDE

**Article 1** : L'entreprise LSD sise 13 rue Saint Herem 63000 CLERMONT-FERRAND, est retenue pour la programmation et la régie technique de la Pyromélie du 29 juin 2024 de la ville de Royat, pour un montant de 1 300.00 € HT soit **1 560.00 € TTC**.

**Article 2** : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise LSD
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

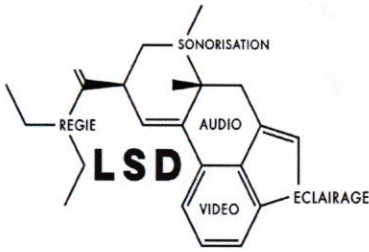
Fait à Royat, le 11/03/2024

**Le Maire,**  
**Marcel ALEDO**



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



## EURL LSD

13 RUE ST HEREM  
63000 CLERMONT-FD  
Siret : 88067671300014  
Port : 06.81.55.66.57  
Email : lsd.direction@gmail.com

## DEVIS

N°: DEV00068  
Date : 22.02.24  
N°Client : CLT0001  
N°TVA : FR05412468183  
Devis valable jusqu'au 22.03.24

### Mairie de ROYAT

46 Bb Barrieu  
63130 ROYAT

Réf : REGIE TECHNIQUE/ PROGRAMMATION PYROMELODIE 2024

Libellé	PU HT	Montant HT	TVA
- Programmation (SPELIM / LOWERZ / DELAYRE ) - Négociation/transmission des devis et contrats. - Négociations des riders/cahier des charges/ fiches techniques - Mise en place opérationnelle des spectacles. - Suivi des missions administratives (factures, GUSO, Sacem) - Coordination technique entre la mairie de Royat, le prestataire sonorisation/lumière et le régisseur de site.	1300.00	1300.00	20,00%

#### Détail de la TVA

#### Total TTC

Code Base HT taux Montant TVA

Normale 1300.00 20% 260.00

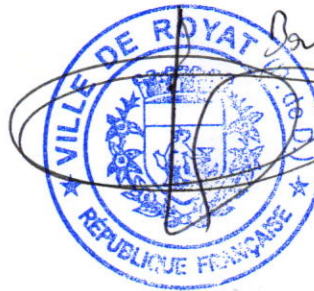
1560.00€ TTC

Règlement à l'échéance

**Bon pour accord**

Date et signature :

4/3/24



M. AZEDO

#### Coordonnées bancaires

Nom CAISSE D'EPARGNE CHAMALIERES

IBAN FR7618715002000800299560945

BIC CEPFRPP871

Le montant total s'élève à Mille cinq cent soixante euros TTC

Visa finances

LSD 13, RUE ST HEREM 63000 CLERMONT-FD

EURL au capital social de 1000 € - SIRET : 88067671300014 - N° TVA FR 23 880676713

Code NAF (APE) 9002Z - N° RCS 880676713